

## FICHE 2.2 *Let's Talk Treaty Episode 2* (traduction) 18 octobre 2017

**LORETTA ROSS:** Ahniin, boozhoo. Je m'appelle Loretta Ross. Je suis la commissaire aux Traités de la Commission des relations découlant des Traités du Manitoba et je tiens à inviter tout le monde à notre deuxième émission de la série *Let's Talk Treaty*, ici sur NCI FM. La Commission des relations découlant des Traités du Manitoba a un mandat d'enseignement et veut aider les gens à comprendre ce que sont les Traités. Et c'est exactement le but de cette émission de radio. Ainsi, dans le cadre des prochaines émissions de la série et des prochains mois, nous aborderons différents sujets sur les Traités, plus particulièrement les Traités du Manitoba, et leur importance dans la relation de nation à nation entre les peuples autochtones et la Couronne. La semaine dernière, nous avons fait une introduction sur les Traités et sur le but de notre émission de radio. Nous avons un invité spécial, l'aîné Bone, qui nous a aidé à comprendre l'importance du Créateur, de la cérémonie, du calumet et des sept principes sur lesquels reposent les Traités. Nous présentions le point de vue des Premières Nations afin de définir la façon dont ces dernières ont négocié les Traités et ce qu'elles offraient en s'engageant à conclure de tels traités. Nous poursuivons sur ce thème cette semaine et parlerons de « l'esprit et de l'intention » des Traités, une expression que vous avez sans doute déjà entendue. Elle revêt différentes significations pour différentes personnes et nous ne comprenons pas tous ce qu'elle signifie. Nous en avons entendu diverses interprétations au fil des ans et il y a certainement différentes façons de la comprendre, notamment la mienne. Nous avons donc le plaisir d'accueillir à nouveau l'aîné Bone, qui a accepté de participer à notre deuxième émission. Bienvenue aîné Bone. Nous parlerons aujourd'hui de « l'esprit et de l'intention » des Traités du point de vue des Premières Nations, des aînés. J'espère que cela nous aidera à comprendre le sens profond de cette expression. Je sais que la Couronne a longtemps évité d'aborder le sujet des Traités et que cela a empêché les parties de progresser et de mettre en œuvre les Traités de la façon dont les Premières Nations l'entendaient. Je crois que c'est un sujet important qu'il faut essayer de comprendre et qui permet de rapprocher les parties afin d'aller de l'avant avec la mise en œuvre des Traités et leur compréhension. C'est toujours bon signe lorsque les parties commencent à s'écouter et je crois qu'un retour à l'esprit et à l'intention des Traités et à la négociation des Traités constitue certainement un bon point de départ. J'accueille donc l'aîné Bone en studio. Merci de m'accompagner encore ce matin. Je voulais vous demander ce que vous comprenez de l'expression « l'esprit et l'intention », en tant que membre d'une Première Nation et en tant qu'aîné.

**AÎNÉ HARRY BONE :** Meegwetch, boozhoo. Les aînés d'hier et d'aujourd'hui ont toujours pensé que les mots « esprit et intention » étaient importants, même avant les Traités. L'esprit et l'intention des Traités, comme nous en avons discuté la semaine dernière, englobent qui nous sommes comme peuple et comme nations. Ces termes couvrent les sept principes et l'identité de notre peuple. Il est important de comprendre cela afin de pouvoir aller au-delà des mots des Traités, car les Traités ne se résument pas à ce qu'ont écrit les gouvernements. L'intention est importante. L'esprit des Traités est tout aussi important. Vous savez sans doute déjà que le gouvernement a dit différentes choses à ce sujet. Les décisions de la Cour suprême mentionnent cependant deux éléments qu'il est important de souligner dans le contexte de l'esprit et de l'intention. Le premier, c'est que nous étions les premiers habitants du Canada, avant l'arrivée de toute autre population. Le deuxième, c'est l'importance de l'histoire orale aujourd'hui, et l'importance de l'esprit et de l'intention des Traités qui découle de cette histoire. C'est effectivement le fondement de tout. Ces termes définissent qui nous sommes comme nations. Ils définissent qui nous étions à l'époque des Traités et pourquoi nous sommes encore présents aujourd'hui. Ainsi, les Traités ne se résument pas qu'aux mots

## FICHE 2.2 *Let's Talk Treaty Episode 2* (traduction) 18 octobre 2017

qui parlent de nous. Les Traités parlent de l'esprit. Ils parlent de ce que nous sommes comme nations. Ils parlent des sept principes, des dons que nous a faits le Créateur, de notre relation avec le Créateur, avec le territoire et avec nous-même, en tant que peuple, et ils parlent des quatre langues et des langues que nous parlons encore aujourd'hui, des enseignements, de notre histoire et de notre mode de vie. Je pense qu'il est important d'en discuter car ce sont les fondements de notre identité. Le gouvernement a sa propre source. Il sait d'où il vient, il sait comment les lois ont été formulées et comment la constitution a été établie. Il a sa propre source, tout comme nous, les Premières Nations. Ainsi, à l'époque des Traités, les relations étaient égalitaires. Il faut se rappeler qu'à l'époque des Traités, il y a 150 ans, les Premières Nations avaient encore le pouvoir et la force de former un peuple, d'être considérées comme des nations. Le gouvernement de l'époque n'avait pas la force militaire ni l'argent pour nous acheter; les Traités représentaient donc une entente pacifique. Je crois qu'il est important de comprendre l'esprit et l'intention des Traités, car ils définissent qui nous sommes comme peuple, depuis les débuts. C'est ce que signifient les Traités pour nous.

**LR :** Du point de vue de la Couronne, vous avez parlé de la façon dont le Canada, ou la Couronne, voyait les Traités. Nous avons compris au fil des ans que la Couronne considérait ces Traités avec les Premières Nations comme des contrats, c'est vrai? Et vous avez parlé de la Cour suprême, de la façon dont la Cour a reconnu l'importance de l'histoire orale et qu'il ne s'agissait pas simplement de contrats. La Cour a reconnu qu'ils ne le limitaient pas aux textes écrits. La Couronne a, de son côté, dit qu'ils contenaient tout. Pendant de très longues années, elle a affirmé que tout ce qui concerne les Traités est contenu dans le texte écrit des Traités. Mais je vous entends dire qu'ils vont bien au-delà de ça. Lorsque vous parlez de l'esprit et de l'intention de la négociation des Traités, vous ne vous limitez pas au texte écrit des Traités. Ce ne sont pas que des contrats qui ont servi à décrire les relations en découlant.

**HB :** Il faut se rappeler qu'à l'époque des Traités, certaines choses n'étaient pas ouvertes à la négociation : dans notre langue, nous disions simplement que nous n'étions pas prêts à abandonner nos langues, nos enseignements, notre histoire, notre mode de vie et nos croyances. Ce que nous disions dans les Traités, c'est que nous voulions continuer de faire ce que nous faisons avant, chasser, pêcher, cueillir, mais en plus, nous avons parlé de notre subsistance. Les Traités visaient le territoire. Ils n'avaient rien à voir avec nos droits en tant que peuple; il importe donc de se rappeler que l'intention des Traités était de préserver notre mode de vie, notre façon de tirer notre subsistance du territoire. Par exemple, l'agriculture a fait partie des discussions entourant les Traités. Mais l'une des priorités à l'époque était l'éducation, pour nous assurer que notre peuple comprenait qui il était en tant que Première Nation. Ensuite, il fallait que notre peuple comprenne son lien en tant que nation par rapport au gouvernement. Je pense donc qu'il est important de comprendre les Traités à partir de cette perspective. Le point de vue des Premières Nations est important parce que le gouvernement parle maintenant de réconciliation. Nous devons nous réconcilier avec notre propre histoire en tant que Premières Nations. Il faut comprendre d'où nous venons, les enseignements et le mode de pensée de nos ancêtres. Du côté du gouvernement, ce dernier aussi doit se réconcilier avec son histoire, il doit comprendre comment il a formé le Canada et le Manitoba, comment il a établi la Constitution, ses lois. Car il nous disait à l'époque que l'Amérique du Nord était un territoire vide, c'est qui est faux. Nous, en tant que Premières Nations, devons comprendre nos droits originaux, qui nous sommes. Mais le gouvernement doit également comprendre quels sont ses droits, depuis la fondation du Canada en 1867.

## FICHE 2.2 *Let's Talk Treaty Episode 2* (traduction) 18 octobre 2017

**LR:** Aujourd'hui, le gouvernement est prêt à entamer une réconciliation, comme vous l'avez mentionné. Cette réconciliation doit se concrétiser pour les Premières Nations, mais aussi pour les non-Autochtones. En tenant compte de nos histoires respectives et de l'histoire de nos relations, le Canada est maintenant prêt à aller de l'avant et à tisser une relation de nation à nation. Est-ce que cela signifie qu'il doit se pencher sur l'esprit et l'intention des Traités et leur importance pour les deux parties, soit les Premières Nations et la Couronne? Pourquoi est-il important de revenir sur l'esprit et l'intention des Traités avant de pouvoir se parler de nation à nation et d'arriver à une véritable réconciliation?

**HB :** Ce qu'il faut retenir à propos de la réconciliation, c'est la reconnaissance du fait, selon les aînés, que les Premières Nations n'ont jamais été défaites, conquises ou n'ont jamais capitulé. Les Traités ont été négociés. Ils signifient que nous conservons nos droits, tels qu'ils étaient à l'époque des Traités, ou les droits originaux de notre peuple. C'est important. Pour nous, de nation à nation signifie simplement que nos droits d'origine sont maintenus, renforcés ou simplement respectés. Ainsi, je pense qu'il faut se rappeler que notre perspective historique par rapport à ces Traités demeure importante.

Le gouvernement parle de nation à nation. Il fonde sa perspective sur une interprétation de la nation basée sur ses propres origines, ses propres lois, sa propre constitution. Les Premières Nations doivent faire de même pour comprendre que nos nations comprennent les sept principes dont nous avons parlé et la cérémonie du calumet, qui remonte à l'époque des Traités. Il est important d'en tenir compte. Cette cérémonie reconnaît qui nous sommes comme nations. Aujourd'hui, lorsque nous parlons de nation à nation, nous devons revenir à qui nous étions à l'époque des Traités et aux droits que nous avons depuis le début des temps. Il ne s'agit pas des droits que le gouvernement pense nous avoir consentis. Car il faut se rappeler qu'à l'époque des Traités, le gouvernement et ses commissaires disaient à nos chefs : « Ce que je vous offre s'ajoute à ce que vous avez déjà ». « Ce que vous avez déjà », ce sont nos droits sur le territoire, nos droits sur nos langues, nos enseignements, notre histoire, notre mode de vie et nos croyances. C'est ce qu'il faut bien comprendre pour savoir qui nous sommes en tant que Premières Nations.

**LR:** Il s'est donc passé beaucoup de choses dans l'histoire des Premières Nations depuis la signature des Traités. Même avant leur signature, de nombreux changements ont marqué la culture des Premières Nations et celle des gouvernements. Ainsi, lorsque vous dites qu'il faut remonter à nos origines, à nos traditions, à notre mode de vie, aux enseignements en tant que Premières Nations, mais lorsque vous dites également que la Couronne doit se demander comment vivaient les Premières Nations avant de conclure les Traités, je me demande comment vous pensez que l'on peut y parvenir, ce que vous entendez exactement par cela?

**HB:** Ce qu'il est important de se rappeler à propos de ce retour aux origines de notre peuple... En fait, je ne dis pas que nous devons recommencer à vivre dans des tipis ou reprendre une vie nomade, comme nous le faisons avant. Mais je dis que nous avons le droit de parler nos langues. Nous avons le droit de pratiquer nos cérémonies et de transmettre nos enseignements. Nous avons le droit aujourd'hui de comprendre ce que signifiaient les Traités, de comprendre notre histoire. Et nous avons le droit de prendre soin de nous. Nous avons le droit de donner à nos cérémonies le sens que nous voulons leur donner. Nous avons le droit

## FICHE 2.2 *Let's Talk Treaty Episode 2* (traduction) 18 octobre 2017

de protéger le territoire comme nous le faisons maintenant, l'eau, l'air, les animaux et tout l'environnement. Nous avons le droit de faire tout cela. Ainsi, pour nous, le Traité existe tel qu'il a existé il y a 150 ans. Les choses ont changé, le gouvernement a changé, les temps ont changé, mais le droit original de protéger le territoire, l'eau, l'air et les animaux est toujours là. Il faut se rappeler que les droits originaux de notre peuple ont pour but de protéger le territoire.

**LR:** À de nombreux endroits on parle de réconciliation, et vous et moi avons participé à différents événements où l'on reconnaît maintenant le territoire, le territoire visé par le Traité. Qu'il s'agisse d'une conférence, d'une rencontre ou même d'un événement à l'église, on reconnaît le territoire traditionnel sur lequel on se trouve. Est-ce que cela fait partie de la réconciliation et que pourrions-nous faire de plus en tant qu'Autochtones et non-Autochtones pour faire un pas vers la réconciliation et voir les Traités comme un moyen nous permettant d'y accéder?

**HB:** Aujourd'hui, le gouvernement et la plupart des institutions, incluant les provinces et le gouvernement fédéral, commencent à reconnaître les territoires originaux, les terres de notre peuple, dans leurs allocutions. Ils disent qui nous sommes. Mais il importe également de reconnaître que ce sont les Premières Nations qui étaient les premiers occupants dans ce qui est aujourd'hui l'Amérique du Nord. L'Amérique du Nord n'a jamais été un territoire vide, mais le territoire occupé par les Premières Nations dès le début des temps. Il faut raconter cette histoire. C'est pourquoi nous sommes heureux de constater que les gouvernements et les institutions, comme les universités et les collèges, commencent à reconnaître qu'il s'agit des territoires des Premières Nations, surtout à Winnipeg, au Manitoba, qui est le territoire d'origine du Traité n° 1, celui qui englobe les peuples Anishinaabe, Cris et Lakota, et les Métis par la suite.

**LR:** Je tiens à vous remercier à nouveau, aîné Bone, pour votre visite et votre présence ici aujourd'hui. Je veux encourager les gens à continuer d'écouter. Nous avons plusieurs émissions à venir et nous aborderons chaque fois des sujets variés. Visitez notre site Web à [www.trcm.ca](http://www.trcm.ca) ou suivez-nous sur les médias sociaux. Notre prochaine émission aura lieu le 1<sup>er</sup> novembre. Au plaisir de poursuivre la conversation avec vous et de « parler Traités ». Miigwech.